

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2816 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Abdelouai B. Enyoussef

Date de naissance : 25 - 10 - 1966

Adresse : Pal. urbain Zone économique B3 176 à Nouaceur

Tél. : 06.00.49.26.14 Total des frais engagés : 1000000000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11/01/2020

Nom et prénom du malade : M. AYLA Age : 52

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie Veuve

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

N° P19-0039204

NB = 20443

Optique

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11-01 2020	C		150,00	Dr. MOUALLIF Nour-Eddine Médecin Généraliste Yasmine 1 Rue Alain 60 Ain Chock Bd. Med. 21.60.87-D. C22.4.93.2 502. 21.60.87-D. C22.4.93.2

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	<u>M</u> <u>01</u> <u>2020</u>	1004,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de la

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Nour - Eddine Mouallif

Médecine Générale

Ex. Médecin de CHU Ibn Rochd

Echographie

E.C.G.

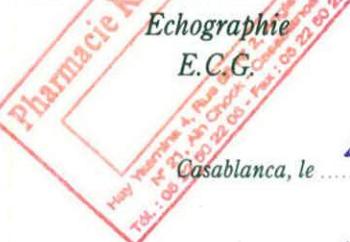
الدكتور نور الدين مؤلف

الطب العام

طبيب سابقاً بالمركز الصعي الجامعي ابن رشد

العنص بالصدى

نقطط النلب



11.4.2023

البيضاء في

Ayfa - Flambée

111.00
x3

- 0 - April - 30 / 2023

1933

700.00

- Faustus 868 for. - n° 5

28.00
x3

200.00 le m

Echographie 1000 m n° 2

45.00

- ~~45.00~~ 45.00

No - 45.00

75.00

140.00

هي بابنها 1 زنة 60 شارع محمد السادس عين الشن البيضاء الهاتف : 05 22 21 60 87

HAY YASMINA 1 RUE 1 N° 60 Bd. MOHAMMED VI AIN CHOCK - CASABLANCA - Tél. : C: 05 22 21.60.87

Dr. MOUALLIF Nourdin
Médecin Généraliste
Haut Niveau 4
Rue 60 Bd. Mohamad VI
Ain Chock

Fibrocard 180 : 1 pell/1 lechat
x3 mois

- Spof in 1 & 2

Dr. MOUALLIF Nouredine
Médecin Généraliste
Yasmina 1 Rue 145 Ain Al Chock
Bd. Med. 17 Casablanca
Tél: 022.21.60.87.00 022.21.93.12

9900006:101
2202 90:836
NO-SPA FORTE 80MG
CP B20
P.P.V. 40DH00
6 118000 061816

LOT 191498
EXP 10/2022
PPV 28.00DH

28,00

Glucophage® 1000mg
30 comprimés pelliculés
6 118000 081333

Glucophage® 1000mg
30 comprimés pelliculés
6 118000 081333

Glucophage® 1000mg
30 comprimés pelliculés
6 118000 081333

28,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebââ Casablanca
Co-aprovel 300mg/25mg
b28cp
P.P.V. 177,00 DH
6 118001 081554

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebââ Casablanca
Co-aprovel 300mg/25mg
b28cp
P.P.V. 177,00 DH
6 118001 081554

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebââ Casablanca
Co-aprovel 300mg/25mg
b28cp
P.P.V. 177,00 DH
6 118001 081554

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain sebââ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty
P.P.V. 744,00 DH
6 118001 081615